

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**14 JUIN 2021
18 H 02**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 14 juin 2021 à 18 h 02, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse présent par téléconférence.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

En raison de la pandémie de COVID-19 et en application des dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, la présente séance est tenue sans la présence du public et est publiée dès que possible sur le site Internet par un procès-verbal permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture du projet de résolution

RÈGLEMENTS

2021-319 Règlement 876-3 modifiant le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin d'ajouter des mesures favorisant l'achat local

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 876-3 modifiant le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin d'ajouter des mesures favorisant l'achat local.

ADOPTÉE.

2021-320 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-076 Permettre le remplacement de fenêtres – 79, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-065 du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-076 afin de permettre le remplacement de fenêtres sises au 79, rue Sainte-Anne, le tout, tel que demandé par les requérants en date du 6 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 79, rue Sainte-Anne sur le lot 6 145 577 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2021-321

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-075
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
303-309, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-066 du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-075 afin de procéder à la modification du bâtiment principal sis au 303 à 309, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté sur le plan de Daniel Cournoyer, dossier « Centre professionnel Varennes » en date du 3 mai 2021.

Le bâtiment principal est sis au 303 à 309, boulevard de la Marine sur le lot 6 149 045 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-502.

ADOPTÉE.

2021-322

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-079
Permettre la transformation d'un bâtiment principal – 910, boulevard.
Lionel-Boulet – Groupe Robert Transport**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-068 du 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2021-079 afin de procéder à des travaux de réparation de la toiture du bâtiment principal sis au 910, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que déposé par les requérants en date du 31 mai 2021.

Ce refus est motivé par le fait que le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement sur les P.I.I.A. # 848. En effet, le projet ne permettra pas d'assurer une certaine qualité dans les matériaux de construction, ce qui aura un effet sur l'apparence visuelle du paysage et affectera le milieu. De plus, dans le milieu environnant, les toitures en pente sont toutes recouvertes avec un revêtement métallique.

Le bâtiment principal est sis au 910, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 271-P et 272-7 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-323 Confection d'une murale au Skate Plaza

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 31 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation d'une murale sur une clôture adjacente au terrain du Skate Park à l'Organisme Dose Culture pour un montant de 13 492.32 \$ taxes incluses, selon son offre du 21 mai 2021.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3566

ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 18 h 03.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA